

## **Maïs – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée**

Les exigences présentées ici sont précisément pour la production Fondation, Enregistrée et Certifiée de maïs à pollinisation libre. Le **maïs hybride** n'est pas inclus. Il a sa propre section.

### **Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées**

---

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au maïs.

### **Classes et générations**

---

Sélectionneur : aucune limite de génération.

Fondation : aucune limite de génération.

Enregistrée : une génération.

Certifiée : une génération.

### **Exigences concernant les semences**

---

Des semences de Sélectionneur doivent être utilisées pour produire des cultures Fondation. Des semences de Sélectionneur, Fondation ou Enregistrée doivent être utilisées pour ensemercer des cultures Certifiées.

### **Exigences concernant le terrain**

---

Il n'y a pas d'exigences concernant l'utilisation antérieure du terrain, sauf pour ce qui est de l'exigence relative à l'inspection des champs ayant porté des « cultures successives de maïs » décrite ci-dessous.

### **Inspection des cultures**

---

1. Une inspection du champ doit être faite lorsque les soies sont réceptives afin de déterminer si l'isolement a été fait conformément aux règlements et s'il y a des hors-types détectables.
2. Une culture ou une partie d'une culture peut être admissible au statut pédigré, mais les parties rejetées de la culture doivent être éliminées et confirmées par un inspecteur de cultures de semences approuvé.
3. Lorsque du maïs est ensemercé sur un terrain qui a porté une culture de maïs au cours de l'année précédente ou de l'année en cours, une inspection s'impose pour déterminer si la culture de semences est exempte de plants spontanés provenant de la culture précédente.

## Normes applicables aux cultures

### Isolement

1. Le maïs à pollinisation libre doit être isolé d'un minimum de 200 mètres (656 pieds) de tout maïs contaminant. La distance d'isolement peut être modifiée en désignant certains rangs de la même variété à des fins de libération de pollen uniquement.
2. Le tableau ci-dessous indique le rapport entre la dimension du champ, la distance de la source de pollen contaminant et le nombre requis de rangs de bordure pour assurer l'isolement de la culture de semences.
3. Les rangs qui ont pour fonction de fournir un isolement ne doivent pas être récoltés comme semences pédigrées et leur élimination doit être confirmée par un inspecteur de cultures de semences approuvé.
4. Trois mètres (10 pieds) d'isolement sont requis entre les différentes classes pédigrées de la même variété.

Distance séparant la culture de semences et le maïs contaminant	Nombre de rangs de bordure nécessaires lorsque le nombre total d'acres du champ pour l'inspection de la culture de semences est :	
	moins de 20 acres	20 acres ou plus
Moins de 90 pi (27,5 m)	24 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>
<sup>3</sup> ≥ 90 pi (27,5 m)	18	14
≥ 150 pi (45,7 m)	16	12
≥ 210 pi (64,0 m)	14	10
≥ 270 pi (82,3 m)	12	8
≥ 330 pi (100,6 m)	10	6
≥ 410 pi (125,0 m)	8	4
≥ 490 pi (149,4 m)	6	2
≥ 570 pi (173,7 m)	4	1
≥ 660 pi (201,2 m)	0	0

<sup>1</sup> Minimum de 60 pi (18,3 m), y compris les rangs de bordure.  
<sup>2</sup> Minimum de 40 pi (12,2 m), y compris les rangs de bordure.  
<sup>3</sup> ≥ signifie supérieur ou égal à

### Tolérances maximales d'impuretés

La variété en train d'être inspectée ne doit pas avoir plus de 1/20 de 1 % (0,05 % ou 1 plant sur 2 000) de mélange détectable avec des plants d'autres variétés ou des hors-types.